

X- SPORTS - DISPOSITIF CAP 33

La Ville s'intègre au dispositif d'animations sportives et culturelles dénommé « CAP 33 », piloté par le Département de la Gironde.

Durant la saison estivale 2024, un programme d'animations sera proposé par la Ville aux administrés intégrant des activités d'initiation, d'approfondissement et des tournois dans plusieurs disciplines sportives.

Pour les deux derniers modes de pratique (approfondissement et tournois), il est proposé de demander aux participants une contribution minimale, conformément au cahier des charges établi par le Département de la Gironde.

Il est ainsi proposé le tarif suivant :

Tarif Dispositif CAP 33	Séance d'approfondissement (après participation à une séance d'initiation)	Participation à un tournoi sportif
Participation individuelle	2€	5 €

XI- BOURSES D'AIDE A LA PRATIQUE SPORTIVE ET CULTURELLE

La bourse d'aide à la pratique sportive et culturelle permet de pouvoir bénéficier d'une réduction sur l'inscription annuelle à une activité unique de son choix, associative ou municipale, sous la double condition de bénéficier de l'allocation de rentrée scolaire avec un quotient familial inférieur ou égal à 1 300€.

En plus de l'aide apportée pour les activités associatives, le dispositif permet une déduction sur plusieurs activités municipales : écoles d'enseignement artistique (écoles de musique, danse et théâtre) ainsi que sur les activités piscine (éveil aquatique, section 4 nages et la natation adulte), sous réserve d'une inscription annuelle.

La remise sera effective sur les tarifs existants pour l'année.

ACTIVITES CONCERNEES	QF	AIDE APPORTEE SUR LE TARIF
Ecoles d'enseignement artistique (musique, danse, théâtre)	0-600	50 €
Activités piscine (éveil aquatique, section 4 nages, natation adulte)	601-1300	30 €